

Art. 3.— Le ministre de la jeunesse, de la culture et du patrimoine, chargé de la sensibilisation à l'art contemporain, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 4 mai 2005.

Pour le Président absent :
Le vice-président,
Jacqui DROLLET.

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre de la jeunesse,
de la culture et du patrimoine,
Tauhiti NENA.

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETE n° 110-2005 APF/SG du 4 mai 2005 prenant acte de l'élection des représentants au sein de la commission du statut et des lois de l'assemblée de la Polynésie française.

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 98-2005 APF/SG du 14 avril 2005 prenant acte de l'élection du président de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 2011-2005 APF/SG du 28 avril 2005 de convocation en séance des représentants ;

Vu la séance du 3 mai 2005,

Arrête :

Article 1er.— Les représentants dont les noms figurent au tableau joint en annexe ont été élus membres de la commission du statut et des lois de l'assemblée de la Polynésie française lors de la séance du 3 mai 2005.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 4 mai 2005.
Antony GEROS.

LA COMMISSION DU STATUT ET DES LOIS (élections territoriales du 23 mai 2004) (désignation du 3 mai 2005)

Présidente : Mme Sabrina Birk.

Vice-président : M. Jacky Vetea Bryant.

Secrétaire : Mme Véronique Moevai Amo.

Membres titulaires : M. Jean-Michel Carlson, Mmes Chantal Tahiaata, Armelle Merceron, MM. Bruno Sandras, Noa Tetuanui et Temauri Foster.

Membres suppléants : Mmes Tamara Bopp Du Pont, Catherine Tuiho-Buillard, Juliana Mati, Françoise Tama, M. Williams Wong Chou, Mme Lana Tetuanui, MM. Gaston Tong Sang, Edouard Fritch et René Kohumoetini.

ARRETE n° 111-2005 APF/SG du 4 mai 2005 prenant acte de l'élection des représentants au sein des commissions et organismes extérieurs à l'assemblée de la Polynésie française.

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 98-2005 APF/SG du 14 avril 2005 prenant acte de l'élection du président de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 2011-2005 APF/SG du 28 avril 2005 de convocation en séance des représentants ;

Vu la séance du 3 mai 2005,

Arrête :

Article 1er.— Les représentants dont les noms figurent au tableau joint en annexe ont été élus membres des commissions et organismes extérieurs à l'assemblée de la Polynésie française lors de la séance du 3 mai 2005.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 4 mai 2005.
Antony GEROS.